



**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE
Séance du 15 octobre 2024**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 11 octobre 2024 Date d'affichage : 11 octobre 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Nombre de votants : 18
OBJET : Mise en place de commissions municipales et nomination de leurs membres

L'an deux mille vingt-quatre mardi 15 octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Sabrina BARBERO, Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Sylviane ETAIX, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

Absents : Mmes Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Céline LEGER (procuration à Mme Laetitia VERCIN), Graziella LEGER (procuration à Mme Sabrina BARBERO), Corinne PAYOT.

MM. Christophe CORNU (procuration à M. Michel CATELLIN-TELLIER), Olivier Michel (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE).

Madame Sabrina BARBERO a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22.

Le conseil municipal peut constituer des commissions thématiques composées exclusivement de conseillers municipaux. Le conseil municipal en fixe le nombre, en arrête la liste et en précise la composition (le principe du vote à main levée peut être retenu en lieu et place du vote à bulletin secret). Ces commissions sont des instances de discussions et de débats. Les avis éventuels qu'elles rendent ne s'imposent pas au conseil municipal ; elles ne sont dotées d'aucun pouvoir de décision.

Il est précisé que le maire est de droit membre de toutes les commissions. Toutefois, lors de la première séance, les commissions désignent un vice-président qui est ensuite chargé de les convoquer et de les présider.

Il est proposé la création de 8 commissions :

COMMISSION	Attributions principales	Composition
Commission finances	Dossiers liés à l'établissement des budgets, la fiscalité, les tarifs communaux	Sabrina BARBERO – Pascal BOUVIER - Michel LEMAIRE – Graziella LEGER
Commission affaires scolaires	Affaires scolaires et périscolaires	Gaëlle CLERY – Sylviane ETAIX – Graziella LEGER – Jean-Sébastien JOLY

Commission vie associative	Relations avec le secteur associatif Manifestations communales et cérémonies	Jeannine CHAPUIS – Sylviane ETAIX – Céline LEGER - Laetitia VERCIN – Gaëlle CLERY
Commission urbanisme	Projets d'urbanisme et affaires foncières	Laetitia VERCIN – Pascal BOUVIER - Michel MONTET - Michel CATELLIN-TELLIER – Michel LEMAIRE – Sabrina BARBERO
Commission travaux	Programme de travaux et opérations d'aménagement Bâtiments et biens communaux ; signalisation et signalétique PCS	Michel MONTET - Laetitia VERCIN – Michel CATELLIN-TELLIER – Jean-Sébastien JOLY – Eric MATHEX
Commission communication	Bulletins municipaux, site internet et réseaux sociaux, outils de communication (panneau lumineux...), relations avec la presse	Pascal BOUVIER - Gaëlle CLERY – Laurent SADY – Sabrina BARBERO
Commission montagne	Dossiers liés à la montagne (tourisme, pastoralisme) et à la forêt	Eric MATHEX - Michel CATELLIN-TELLIER – Jean-Sébastien JOLY – Jeannine CHAPUIS – Michel LEMAIRE – Christophe CORNU
Commission du personnel	Dossiers relatifs à la gestion des ressources humaines dans une dimension collective	Sabrina BARBERO – Michel MONTET – Laetitia VERCIN - Michel LEMAIRE – Laurent SADY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe d'un vote à main levée (vote au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder).
- **DECIDE** de fixer la liste des commissions municipales telle que précisée ci-avant,
- **NOMME** les conseillers municipaux y siégeant comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

VOTE POUR : 18

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241016-D04_CM_15_10_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Pierre ANDRE

